



RETRAITES

Le vol des rentes continue

L'accord sur le 2^e pilier annoncé cet été par l'USS et l'UPS ne résout pas grand-chose aux problèmes des retraites.

Position • Baisse du taux de conversion et augmentation des cotisations, il s'en est fallu de peu que nous appelions à nouveau au référendum après le compromis imbuvable de PV2020. Mais nous ne le ferons pas, car l'accord trouvé cet été entre l'Union syndicale suisse (USS) et l'Union patronale suisse (UPS) sur le 2^e pilier présente deux avantages que les précédentes tentatives de réforme n'avaient pas: les rentes minimales semblent être maintenues voire légèrement augmentées pour certaines catégories de salarié-e-s, et l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, que nous combattons avec toute notre énergie, est pour l'heure déliée du projet. Reste

que cet accord concède au patronat ce qu'il voulait depuis longtemps, sans toucher le moins du monde au vol des rentes qui caractérise le système du 2^e pilier.

QUE PRÉVOIT L'ACCORD ?

Au lendemain de sa défaite sur PV2020, le conseiller fédéral Alain Berset annonçait se charger d'un nouveau projet de réforme de l'AVS, et confier aux partenaires sociaux le soin de « trouver une solution au problème du 2^e pilier ». C'est maintenant chose faite. Le 2 juillet de cette année, l'USS, Travail.suisse et l'UPS ont présenté l'accord trouvé: baisse du taux de conversion minimal de 6,8% à

6%, réduction du montant de coordination, modification des bonifications vieillesse, et introduction d'un supplément de rente forfaitaire pour une génération transitoire de 15 ans.

La baisse du taux de conversion est un objectif que le patronat poursuit de longue date, seule solution selon lui de consolider le 2^e pilier face à l'allongement de l'espérance de vie. Mais il a néanmoins dû concéder cette fois-ci de maintenir les rentes, voire de les améliorer légèrement pour les bas revenus et les temps partiels, par deux mécanismes: la part du salaire sur laquelle les cotisations LPP seront

> SUITE PAGE 4

CHÔMAGE

Face à l'exclusion des seniors du marché de l'emploi, la CGAS et l'Alternative se sont alliées pour créer une vraie rente-pont en faveur des sans-emploi de plus de 57 ans. 5

EMPLOIS DE SOLIDARITÉ

Le Conseil d'Etat admet à moitié que les salaires minimaux de branches s'appliquent aux EdS, et organise le futur tournus des précaires. Un pas en avant, un pas en arrière, c'est la valse de la précarité. 6

DOSSIER SERVICES PUBLICS

Postes, salaires, temps de travail, panorama d'enjeux essentiels pour l'Etat et le secteur subventionné à l'occasion de la présentation du projet de budget 2020 du Conseil d'Etat. 8-9

PETITE ENFANCE

CCT Intercommunale dénoncée pour la fin 2019: attaque brutale contre les conditions de travail de 28 institutions de la petite enfance subventionnées par une douzaine de communes suburbaines. 10

ENTRETIEN

« L'employée de maison est au cœur de la société ». Entretien avec Silvia Marino, membre du Collectif de soutien aux sans-papiers, à l'occasion des Rencontres européennes « Femmes, Migration, Refuge ». 13

Billet de la présidence

Nous voici à deux mois de notre Congrès du 7 décembre 2019 dont le thème est les précarités de l'emploi : construire les luttes d'aujourd'hui et de demain.

Tous les 3 ans, nous organisons cet événement pour interroger nos militant-e-s sur la concrétisation donnée à nos actions et sur l'orientation à prévoir pour les prochaines.

Aussi remémorons-nous quelques événements victorieux de l'année écoulée :

- ♦ 16 janvier 2019, début de la grève Orgapropre devant le siège de l'UPB : 11 jours de grève ;
- ♦ 11 février 2019, début de la grève ONET, concernant le nettoyage des WC publics de la Ville de Genève : 52 jours de grève ;
- ♦ Poursuite de la constitution de dossiers dans la continuité de l'opération « Papyrus » aux permanences militantes du SIT notamment : environ 2000 personnes concernées au niveau cantonal par des régularisations ;
- ♦ 1^{er} Mai 2019 : tous-tes ensemble pour l'égalité, la justice sociale et climatique avec les jeunes qui ont été les premiers à comprendre la nécessité de la convergence des luttes. C'est à nous de nous y associer pleinement et d'y apporter notre expertise en termes de moyens de lutte ou d'organisation ;
- ♦ La grève des femmes*/féministe du 14 juin 2019 : une magnifique démonstration de la puissance d'un vaste réseau de mobilisation et du fait que la diversité est un atout.


Ces actions sont nourries par l'engagement militant d'une manière ou d'une autre : soutien, initiatives, diffusion de l'information par le tractage, participation aux piquets de grève, ...

Il est le lieu ici de saluer et de remercier tous-tes ceux et celles qui s'y investissent quel que soit leur apport, militant ou professionnel.

Evidemment, dans la continuité de nos efforts, je vous adresse une invitation à notre Congrès 2019 et à y apporter votre contribution bienvenue de militant-e.

La partie statutaire, comme l'élection aux instances dont le Comité interprofessionnel, vous ouvre la porte, aussi n'hésitez pas à vous informer pour plus de détails.

La partie thématique se focalisera sur les précarités de l'emploi des travailleuses-euses et les défis en termes d'organisation syndicale, car ceux-ci prennent des formes de plus en plus agressives et sournoises et il faut les questionner constamment.

A bientôt! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Une politique limpide **p3**

ACTUALITÉS

Obstination coupable du Conseil fédéral **p4**

Le vol des rentes continue **p4**

Une vraie rente-pont face à l'exclusion **p5**

300 000 postes à créer en Suisse **p5**

Un pas en avant, un pas en arrière,

la valse de la précarité **p6**

Coup de pression sur les chômeurs-euses

de l'hôtellerie-restauration **p7**

L'OCÉ coupable de dumping social et salarial **p7**

DOSSIER

Augmentations de postes en trompe l'œil **p8**

La proie facile :

les salaires des fonctionnaires **p9**

Travailler sans compter ? **p9**

SECTEURS

CCT Intercommunale dénoncée pour la fin 2019 **p10**

Guerre contre les patrons-fraudeurs, le SIT ne lâche rien! **p11**

Café amer à l'aéroport **p11**

PASSÉ PRÉSENT

Nous, saisonniers, saisonnières... **p12**

ENTRETIEN

« L'employée de maison est au cœur de la société » **p13**

EN ACTION

Merci Claude **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Salarié-e-s sans statut légal

mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Service des impôts

pour les membres uniquement

déclaration : sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 20 entre 9 h et 12 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

– Rue de Montbrillant 38

du lundi au vendredi 9h-13h

– Rue des Chaudronniers 16

mardi 14h-17h

Par téléphone de 9 h à 12 h

+41 (0) 22 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch

Une politique limpide

« Liberté et sécurité au lieu d'égalitarisme et redistribution ». Voilà qui a le mérite d'être clair. Dans un tout-ménage électoral distribué à coup de centaines de milliers de francs dans toute la Suisse, l'UDC résume ainsi le sens profond de son programme politique: sous couvert de « liberté » individuelle et d'agitation sécuritaire, ce parti de milliardaires (on l'oublie trop souvent) se bat contre toutes les formes de correction des inégalités et de redistribution des richesses. Sa recette pour y parvenir? Accéder au pouvoir et le conserver en s'appuyant sur un discours simpliste, souverainiste et xénophobe, puis détruire méthodiquement, avec leurs alliés bourgeois PLR et PDC, tous les mécanismes de redistribution que sont l'impôt, les services publics et les assurances sociales. Pas besoin de faire une longue analyse historique pour s'en convaincre, il suffit de jeter un œil par-dessus l'épaule: tapis rouge aux baisses d'impôt sur le bénéfice des entreprises, sur les grandes fortunes, sur les successions, etc., et haro sur les retraites, sur les prestations complémentaires, sur l'assurance-chômage, sur l'aide sociale, sur toutes formes de service public (autre que la sacro-sainte armée, caquelon d'une partie de son électorat), et sur tous les droits des travailleurs-euses.

Car dans ce domaine-là, cette UDC de grands (la famille Blocher) et petits patrons (Jean-François Rime, à la tête de l'USAM, faïtière des PME) poursuit également son entreprise de démantèlement avec méthode et détermination: résistance farouche à toute amélioration, et pilonnage continu des droits. Car il ne faut pas s'y tromper, les quelques larmes de crocodile que certains de leurs élus versent sur les travailleurs-euses « indigènes » pour s'opposer à l'accord-cadre avec l'Union européenne n'ont absolument rien de sincère. Preuve en est l'autre aveu du véritable sens de leur politique, celui

affirmé noir sur blanc lors du lancement de leur initiative pour supprimer la libre-circulation: il faut se débarrasser des conventions collectives de travail, se débarrasser des syndicats et de toute forme de réglementation et de contrôle du marché du travail. Cette UDC patronale ne veut pas moins d'immigré-e-s, elle veut surtout des travailleurs-euses divisés-e-s et corvéables à merci, avec le moins de protections sociales possibles.

Et les effets de cette politique libérale sont bien là, palpables dans le porte-monnaie des salarié-e-s d'un côté, et dans celui des grandes fortunes de l'autre. Tandis que les fiches de salaires sont déprimées, que les salaires réels sont en berne au niveau suisse et que le salaire médian des branches à bas salaire (coiffure, buanderies, restauration, textile, commerce de détail, etc.) suit une courbe descendante à Genève, la fortune totale ne cesse de croître, mais de plus en plus concentrée entre les mains de quelques super-riches. L'analyse publiée le 20 août par l'administration fédérale des contributions est éloquente: entre 2003 et 2015, la

« Tandis que les fiches de salaires sont déprimées, la richesse se concentre toujours plus entre les mains des super-riches »

fortune totale déclarée en Suisse a augmenté 4,66% par an, passant de 1038 milliards à 1792 milliards, alors que les prix n'ont augmenté que de 0,31%, et la population de 1,03% par an durant la même période. Et c'est sans compter les milliards planqués au Panama

et aux îles Vierges. Quant au coefficient de Gini, indice économique servant à mesurer les inégalités (de 0 à 1, 0 indiquant une égalité parfaite, et 1 une inégalité extrême), il a augmenté de 0,83 à 0,86. Avec un petit scoop: avec un coefficient de 0,92, Genève est le champion suisse des inégalités, devant Bâle et son industrie pharmaceutique!

Et tandis que le taux de croissance de la fortune est de 4,66% par an, celui des entrées fiscales ne se monte qu'à 3,35% par an. C'est donc bien le programme libéral que la droite patronale met en œuvre: liberté d'exploiter et division des travailleurs-euses, au lieu d'égalitarisme et redistribution. ♦

Davide De Filippo

PS. Vous faites quoi, le 20 octobre?

RETRAITES

Obstination coupable du Conseil fédéral

Le 3 juillet, le Conseil fédéral a annoncé le dépôt de son projet de loi pour augmenter l'âge de la retraite des femmes (AVS21). Référendum programmé.



AVS21 • Le Conseil fédéral est sourd, aveugle, mais pas muet. Sourd aux revendications des travailleuses, clairement exprimées à l'occasion du rejet de PV2020 et lors de la grève des femmes*/féministe du 14 juin. Aveugle face à l'ampleur de la colère des femmes* et de leur mobilisation pour en finir avec les inégalités dont elles sont victimes. Mais il ne se tait pas : à peine l'orage passé (mais l'est-il vraiment ?), le voilà qui persiste et signe, en proposant de relever l'âge de la retraite des femmes. Comme si le 14 juin 2019 n'avait jamais existé.

LES FEMMES À LA CAISSE

Moins de trois semaines après la mobilisation

historique du 14 juin, le Conseil fédéral a rendu publique son intention de faire payer aux travailleuses l'essentiel de son projet de réforme. En s'obstinant à proposer le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, le Conseil fédéral veut faire porter aux femmes le tiers du coût de refinancement de l'AVS, soit près de 10 milliards de francs de 2023 à 2031.

Les deux autres tiers du coût, soit 21 milliards, seront financés par le relèvement du taux de TVA de 0,7 points, et donc financés là aussi en bonne partie par les femmes, et avec des conséquences financières plus lourdes pour nombre d'entre elles. Car la TVA est le plus antisocial des impôts. 8,4%

de taxe sur la consommation pèse infiniment plus lourd sur un petit revenu qu'un revenu élevé. Or, les femmes l'ont encore dénoncé avec véhémence le 14 juin, les inégalités de salaires persistent, et les femmes sont encore très majoritairement concernées par les bas salaires et les temps partiels. Ce sont donc elles qui subiront de plein fouet les mesures décidées par le Conseil fédéral.

SOLUTIONS ALTERNATIVES

Et pourtant d'autres solutions existent. A commencer par le relèvement des cotisations AVS/AI : un financement plus solidaire pour une assurance qui l'est tout autant, à la différence du 2^e pilier. L'adoption en mai dernier de la RFFA fédérale, où le refinancement de l'AVS a été décidé dans le résultat, montre que le relèvement des cotisations est une voie politiquement praticable.

Mais plus fondamentalement, assurer le financement de l'AVS devrait passer par l'égalité salariale et le relèvement généralisé des salaires, et particulièrement des bas salaires. Car une masse salariale plus élevée, c'est également un volume de cotisations plus élevé.

Et parce que le financement des retraites est et doit être un mécanisme de redistribution des richesses, une taxation des dividendes serait également une solution, puisqu'une partie des richesses produites échappe à la répartition salariale pour être transformée en dividendes aujourd'hui non-soumises à l'AVS.

Et si toutes ces solutions ne convenaient pas, on pourrait abolir le 2^e pilier, puisqu'il a fait la démonstration de son inefficacité, et le remplacer par une AVS massivement renforcée (dans son financement et dans le niveau des rentes versées.)

Las, le Conseil fédéral est bien loin d'explorer l'une ou l'autre de ces voies. Il nous reste donc la mobilisation et les urnes pour lui dire de le faire. ♦

Davide De Filippo

Autre « coïncidence de calendrier », le Conseil fédéral a annoncé les grandes lignes de son projet AVS21 au lendemain de l'annonce de l'accord trouvé entre partenaires sociaux sur la LPP, espérant sans doute profiter de la « solution » sur la LPP pour mieux faire passer sa réforme de l'AVS. La manœuvre est cousue de fil blanc, et n'empêchera pas un nouveau référendum contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

RETRAITES

Le vol des rentes continue

> SUITE DE LA PAGE 1

prélevées est élargie, ce qui augmente le capital sur lequel la rente est calculée, et un supplément de rente identique pour tous-tes est accordé, financé solidairement par une cotisation supplémentaire de 0,5%.

QUELQUES ZESTS DE SOLIDARITÉ

La réduction du montant de coordination (ou élargissement de la

part du salaire soumis à cotisations LPP) permet de mieux assurer les bas salaires et les temps partiels, et donc les travailleuses qui sont majoritaires à en subir les conséquences. Le supplément de rente, de 200 frs par mois pour celles-ces qui prendront leur retraite dans les 5 premières années suivant l'entrée en vigueur de la réforme, de 150 frs pour celles-ces des 5 années

suivantes, et de 100 frs pour les 5 années qui suivent, constitue également un petit zeste de solidarité introduit dans la LPP : comme dans l'AVS, les hauts revenus contribueront ainsi de manière plus importante au financement des rentes des plus bas revenus. La réduction du taux de cotisation des seniors (de 18% à 14%) va également dans le bon sens, sans supprimer toutefois complètement la discrimination des travailleuses âgées-e-s.

L'IMPUNITÉ PERDURE

L'accord ne remet toutefois pas en cause les problèmes de fond du 2^e pilier. Pire encore, on ajoutera

encore des milliards dans ce puit sans fond qu'est la LPP, sans aucune garantie sur le montant des rentes à long terme, et avec la seule certitude que les assureurs continueront de s'engraisser sur le dos des salarié-e-s et des retraité-e-s, préférant rémunérer leurs actionnaires plutôt que les comptes épargne vieillesse des travailleuses-euses. Un petit sursis est offert au salarié-e-s soumis-es au régime sec du minimum LPP, mais celui-ci reste indigent, et les perspectives de rentes de la majorité des salarié-e-s continueront de s'écrouler. Le vol des rentes continue. ♦

Davide De Filippo

CHÔMAGE

Une vraie rente-pont face à l'exclusion

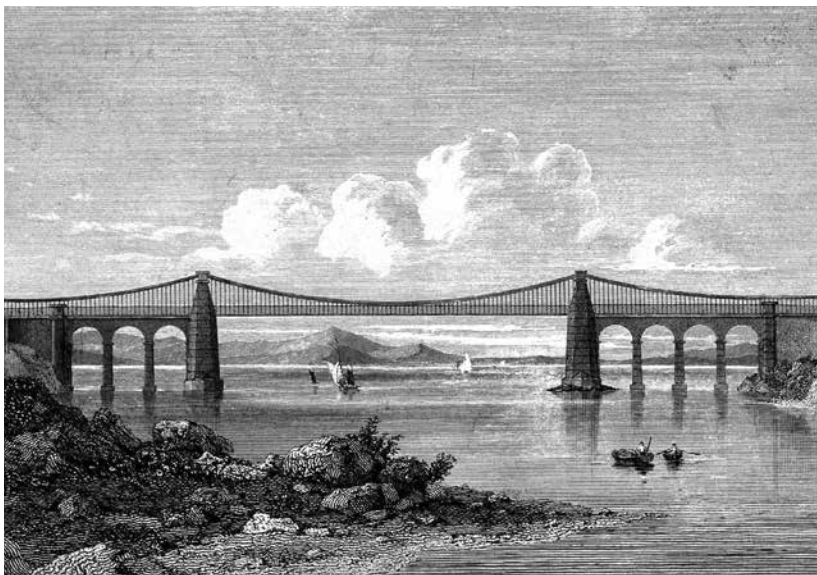
La CGAS et l'Alternative se sont alliées pour créer une vraie rente-pont en faveur des sans-emploi de plus de 57 ans.

55+ • Travailler toute sa vie et finir dans la pauvreté en attendant la retraite: c'est indigne d'un Canton riche comme Genève. Les syndicats proposent une alternative: instituer une vraie rente-pont dès 57 ans révolus, qui sert les montants des prestations complémentaires cantonales AVS/AI. C'est ce que préconise le projet de loi 12567, déposé le 27 août au Grand Conseil.

EXPULSÉ-E-S DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Ils-elles ont plus de 50 ans. À cause des politiques patronales de précarisation de l'emploi et du manque de protection suffisante contre le licenciement dans le droit du travail suisse, ils-elles se retrouvent licencié-e-s. Puis au chômage, puis en fin de droit. En dépit d'un discours lénifiant sur la valeur de la transmission de l'expérience, les entreprises ne les engagent plus. Passé 50 ans, une fois l'emploi perdu, il est prouvé qu'il devient pratiquement impossible d'en retrouver un de qualité et de revenu équivalents, voire un tout court. Les salarié-e-s de plus de 50-55 ans subissent une véritable expulsion du marché du travail.

Alors qu'ils-elles ont travaillé toute



leur vie ou presque - et contribué à la richesse des entreprises et des collectivités publiques, c'est la chute brutale de revenu et l'entrée dans la spirale de la pauvreté. Parce qu'aucun dispositif spécifique n'est prévu, il n'y a guère d'alternatives: c'est soit l'aide sociale, soit dilapider ses économies et vivre des ressources de l'entourage familial. Et pour tous-tes, une forte dégradation des conditions de vie, l'isolement et la détresse.

LUTTER POUR DE NOUVEAUX DROITS

La CGAS s'est donc alliée aux partis de l'Alternative pour instituer une vraie rente-pont pour permettre aux personnes sans emploi proches de l'âge de la retraite (chômeurs-euses en fin de droit et sans emploi à l'aide sociale ou sans revenu) de vivre dignement en attendant la retraite, plutôt que de recourir à l'aide sociale.

Les conditions pour bénéficier de la

rente-pont sont simples: avoir 57 ans révolus au moment de la demande (ce qui permet d'inclure les personnes qui arrivent au chômage à 55 ans), avoir travaillé et cotisé à l'AVS durant 10 ans tout au long de la carrière, et rentrer dans les conditions de revenus pour avoir accès aux prestations complémentaires cantonales AVS/AI. Le montant servi sera le montant des rentes complémentaires cantonales AVS/AI.

PAS UNE DEMI-MESURE

Ce projet représente une alternative qui répond mieux aux besoins que le projet de loi de 2018 du Conseil d'Etat qui propose 18 mois de versement des indemnités de chômage plafonnées à 4000 francs et à partir de 61 ou 62 ans. Et une alternative au projet de loi du Conseil fédéral en consultation jusqu'à fin septembre 2019, qui préconise la rente-pont à partir de 60 ans après 20 ans de cotisations à l'AVS, dont les 10 dernières années sans interruption et immédiatement avant l'inscription au chômage, ce qui revient à exclure un grand nombre de personnes. ♦

Manuela Cattani

CONSTATS ALARMANTS

Depuis 2000, la part des 50+ au chômage augmente fortement. La durée de recherche d'emploi chez les 55+ est 1,5 fois plus longue que la durée moyenne, et deux fois plus longue que chez les 15 à 24 ans. Entre 2000 et 2016 la part des 55+ à l'aide sociale en Suisse a augmenté de plus de 60%, alors que l'augmentation de la population de cette tranche d'âge n'a été que de 12%. À Genève, même topo: entre 2013 et 2017, la part des 55+ à l'aide sociale a augmenté de 33%, soit 614 personnes de plus en 4 ans. Or, selon l'Hospice Général, seul 20% des ayants droits à l'aide sociale la demandent.

SOUS-EMPLOI

300 000 postes à créer en Suisse

Selon l'OFS, le taux de sous-emploi en Suisse est l'un des plus élevés d'Europe.

Statistiques • L'office fédéral de la statistique (OFS) a publié une nouvelle étude sur le sous-emploi*, soit la part de personnes actives occupées à temps partiel qui aimeraient travailler davantage et sont disponibles pour prendre un travail avec un taux d'activité supérieur. Selon l'OFS, avec un taux de 7,3%, la Suisse présente un des taux de sous-emploi les plus élevés d'Europe. En y ajoutant les chômeurs et les chômeuses, on constate que c'est 12% de la population active qui est frappée par le manque de travail, un chiffre bien loin des statistiques mensuelles du chômage.

Et avec des taux supérieurs à 10%, les femmes et les personnes en âge de retraite sont particulière-

ment touchées. Ainsi la Suisse affiche l'écart le plus grand entre les sexes comparé aux autres pays d'Europe: 11,9% des femmes actives sont en sous-emploi contre 3,4% des hommes actifs. Le sous-emploi est également très prononcé chez les personnes sans formation post-obligatoire (8,2%), les personnes de nationalité étrangère (8,1%), et les 40 à 54 ans (8,4%).

Des écarts considérables séparent les deux sexes quant aux taux souhaités. Alors que la majorité des femmes en sous-emploi (60,7%) souhaitent augmenter leur taux d'occupation tout en continuant à travailler à temps partiel, le contraire prévaut chez les hommes: seulement 39,3% des hommes en sous-emploi désirent augmenter leur taux

d'occupation tout en privilégiant le temps partiel, tandis que les 60,7% restants souhaitent exercer une activité à plein temps.

Le volume de travail supplémentaire souhaité par les personnes en sous-emploi correspond à 108 000 équivalents plein temps. En y ajoutant le volume de travail souhaité par les chômeurs et les chômeuses (191 000 équivalents plein temps), le volume total du manque de travail atteint 299 000 équivalents plein temps.

On est loin du mythe du plein emploi que le Séco tente de nous faire gober avec ses statistiques mensuelles. Pour répondre au manque d'emploi qui frappe le 12% d'actifs-ves, la lutte syndicale pour la création d'emplois sociaux et écologiques est plus que jamais d'actualité. ♦

Manuela Cattani

*OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), Indicateurs complémentaires au chômage: sous-emploi et force de travail potentielle supplémentaires en 2018



EMPLOIS DE SOLIDARITÉ

Un pas en avant, un pas en arrière, la valse de la précarité

Le Conseil d'Etat admet à moitié que les salaires minimaux de branches s'appliquent aux EdS, et organise le futur tournus des précaires.

Dumping social • Le Conseil d'Etat vient de modifier le règlement concernant les emplois dits de solidarité (EdS), en introduisant l'obligation de respecter les salaires fixés par les CCT étendues et les contrats types avec salaires minimaux obligatoires. C'est un petit pas en avant, mais insuffisant car il refuse de considérer l'application de toutes les CCT, mêmes celles non étendues, aux EdS. En revanche, c'est un grand pas en arrière qu'il impose aux futurs EdS, en limitant le financement de la mesure à trois ans.

PETIT PAS EN AVANT

Dès le 1^{er} janvier 2020, les salaires des conventions collectives de travail (CCT) étendues et des contrats types avec salaires obligatoires devront être appliqués aux EdS. Les salaires

seront donc différents d'un employeur à l'autre, voire d'un EdS à l'autre. Cela pourra, dans certains cas, mais pas tous, conduire à une amélioration du salaire. Il s'agit d'une petite avancée dans la reconnaissance des EdS comme de vrais emplois, ce qui suppose donc de vrais salaires. Depuis la création des EdS, les syndicats, en particulier le SIT, dénoncent la violation des normes salariales imposée sous couvert d'aide aux personnes arrivées en fin de droit au chômage. Le salaire fixé, majoritairement 3225 frs pour un plein temps, est largement insuffisant pour vivre et donc inacceptable. Plusieurs péripéties juridico-politiques plus tard, la situation a un peu évolué.

PRÉCARITÉ MAINTENUE

Avec cette décision cependant, le Conseil d'Etat ne vise en réalité pas

à améliorer les conditions de travail des EdS: il a juste cherché à éviter de se faire pincer en flagrant délit de non-respect du cadre légal. Loin de résoudre le problème de fond, il n'étend pas la réglementation à l'exigence de respecter toute CCT, même non étendue, et les autres règles prévalant chez les employeurs d'EdS. Il laisse ainsi la porte ouverte au dumping salarial, dans le domaine social en particulier. C'est pourtant violer une CCT que de ne pas appliquer aux emplois de solidarité les salaires qu'elle fixe pour l'ensemble du personnel. Par ailleurs, plusieurs employeurs d'EdS ne sont soumis à aucune norme salariale, et pourront donc continuer à appliquer ces salaires indignes et pourtant subventionnés.

GRAND PAS EN ARRIÈRE

De plus, le nouveau règlement prévoit la possibilité de couper le financement de l'EdS après trois ans, pour les EdS octroyés à partir du 1^{er} janvier 2020, et les personnes de moins de 55 ans. Pourtant, bien peu de personnes en EdS ont pu et pourront retrouver un autre emploi stable après trois ans, car la pression du marché du travail n'a pas changé. Le nouveau règlement ajoute donc la précarité temporelle à la précarité salariale. L'EdS ne devient qu'un sursis avant la reprise de la galère. Les travailleuses et travailleurs concerné-e-s se retrouveront dans trois ans au chômage avec des indemnités mensuelles de 2580 frs. Mais l'OCE se gargarisera de chiffres augmentés en matière de placement de chômeurs et chômeuses en fin de droit.

HYPOCRISIE DU SYSTÈME

Faute d'une révision plus sérieuse, le Conseil d'Etat continue ainsi à entretenir un système d'exploitation qui condamne des centaines de personnes à être sous-payées dans des tâches d'utilité publique insuffisamment financées, et qui fait les affaires des institutions de l'économie sociale et solidaire qui en vivent, tout en le présentant hypocritement comme un programme de réinsertion généreux et «solidaire». On se paie de mots.

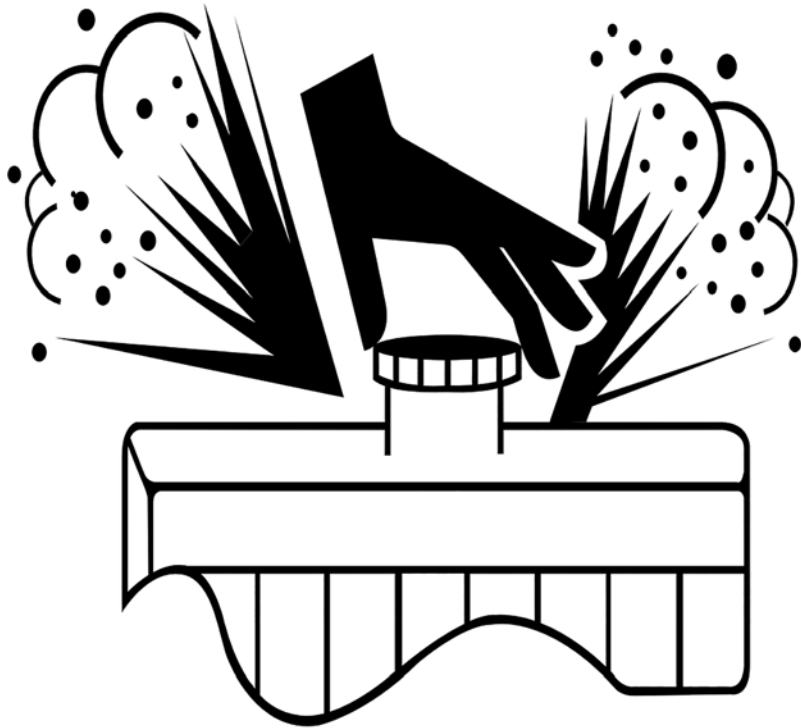
Le SIT continuera sans relâche à défendre les collègues ainsi traité-e-s dans notre riche canton qui a le plus fort taux d'inégalité de Suisse. ♦

Jean-Luc Ferrière

CHÔMAGE

Coup de pression sur les chômeurs-euses de l'hôtellerie-restauration

Sous prétexte du taux de chômage élevé, l'OCE veut imposer 14 recherches dans le service et en cuisine, alors qu'il y a un manque manifeste de places de travail.



Préférence indigène • On vous l'avait bien dit : la préférence indigène, ou « préférence aux demandeurs-euses d'emploi » dans le jargon politiquement correct, se retournera contre les chômeurs-euses. Profitant de la torpeur d'un été caniculaire, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a décidé d'imposer aux chômeurs-euses de l'hôtel-

lerie-restauration 14 recherches d'emploi mensuelles plutôt que 10. Le problème de fond est que dans les métiers visés par la mesure, il y a plus de chômeurs-euses que de places disponibles. En aucun cas cette mesure pourra aider les gens à trouver du travail. Elle leur impose seulement une pression supplémentaire en leur

demandant encore plus qu'aux autres. Une tracasserie administrative dont les chômeurs-euses n'avaient nul besoin, et qui fait peser sur elles un risque accru de pénalités, ce qui est particulièrement grave lorsqu'on touche une déjà faible indemnité chômage.

UNE DISCRIMINATION AUJOURD'HUI, UNE GÉNÉRALITÉ DEMAIN

Ce qui constitue une discrimination notable va progressivement devenir une consigne généralisée.

La Confédération a identifié les 19 sortes de professions où le taux de chômage est d'au moins 8% : personnel de service, de cuisine ou de réception, acteurs-trices, spécialistes en relations publiques ou en marketing, plâtriers, magasinier-e-s, etc. Parmi eux-elles, ce sont les employé-e-s de cuisine et de service qui sont les plus nombreux-ses. L'OCE genevois a donc décidé de leur mettre une pression supplémentaire. Mais cette consigne va certainement bientôt concerner tous les autres métiers ayant un taux de chômage de 8% et de 5% dès janvier 2020. Sans aucun doute également, l'augmentation du nombre de recherches va progressivement s'appliquer à toute personne en recherche d'emploi. En effet, lorsqu'une consigne s'applique à une catégorie de chômeurs-euses, elle tend à se généraliser à l'ensemble des demandeurs-euses d'emploi.

UNE MESURE QUE LE SIT AVAIT VU VENIR

En août 2018, le SIT le disait déjà : l'obligation d'annonce des postes vacants est une mesure trompeuse qui va se retourner contre les travailleurs-euses. Selon ses défenseurs, elle est censée profiter à ceux-celles qui sont inscrit-e-s à l'OCE, en étant informé-e-s en exclusivité des postes vacants. En réalité, cela ne peut pas résoudre le vrai problème de chômage dans les secteurs concernés. Cela ne fait que mettre une pression supplémentaire aux conseillers-ères ORP et aux demandeurs-euses d'emploi, tout en légitimant les discours stigmatisant les étrangers-ères et les frontaliers-ères comme étant responsables du chômage. Contre cette vision culpabilisante et discriminatoire, nous voulons défendre le chômage comme étant un droit et non une machine à sanctions! **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa

CHÔMAGE

L'OCE coupable de dumping social et salarial

L'office cantonal de l'emploi surpris à fournir du personnel à bas prix à des employeurs peu recommandables. Scandaleux.

Placements • Désormais, pour l'Office cantonal de l'emploi (OCE), ce sont les chiffres qui comptent, les statistiques, brutes, violentes. L'important est de placer les chômeuses et les chômeurs à n'importe quel prix, sans s'assurer que l'emploi proposé est réellement convenable, sans s'assurer que les sociétés vers lesquelles on envoie les demandeurs et les demandeuses d'emploi, soient solvables ou respectent les CCT, les CTT ou les conditions de travail en usage.

Les cas de ces chômeuses et chômeurs envoyés chez Cédric François (lire page 11) par l'OCE, sans contrôle préalable, avec les conséquences que l'on connaît, ne sont pas isolés, loin de là. Que dire de ces travailleurs de la construction, qualifiés de plus de 50 ans, à quelques mois de la retraite, contraints d'accepter des postes de manœuvre en missions temporaire, en violation de la LACI? Que dire de ce ferrailleur, jeune père de famille, qualifié également, qui s'est vu infliger,

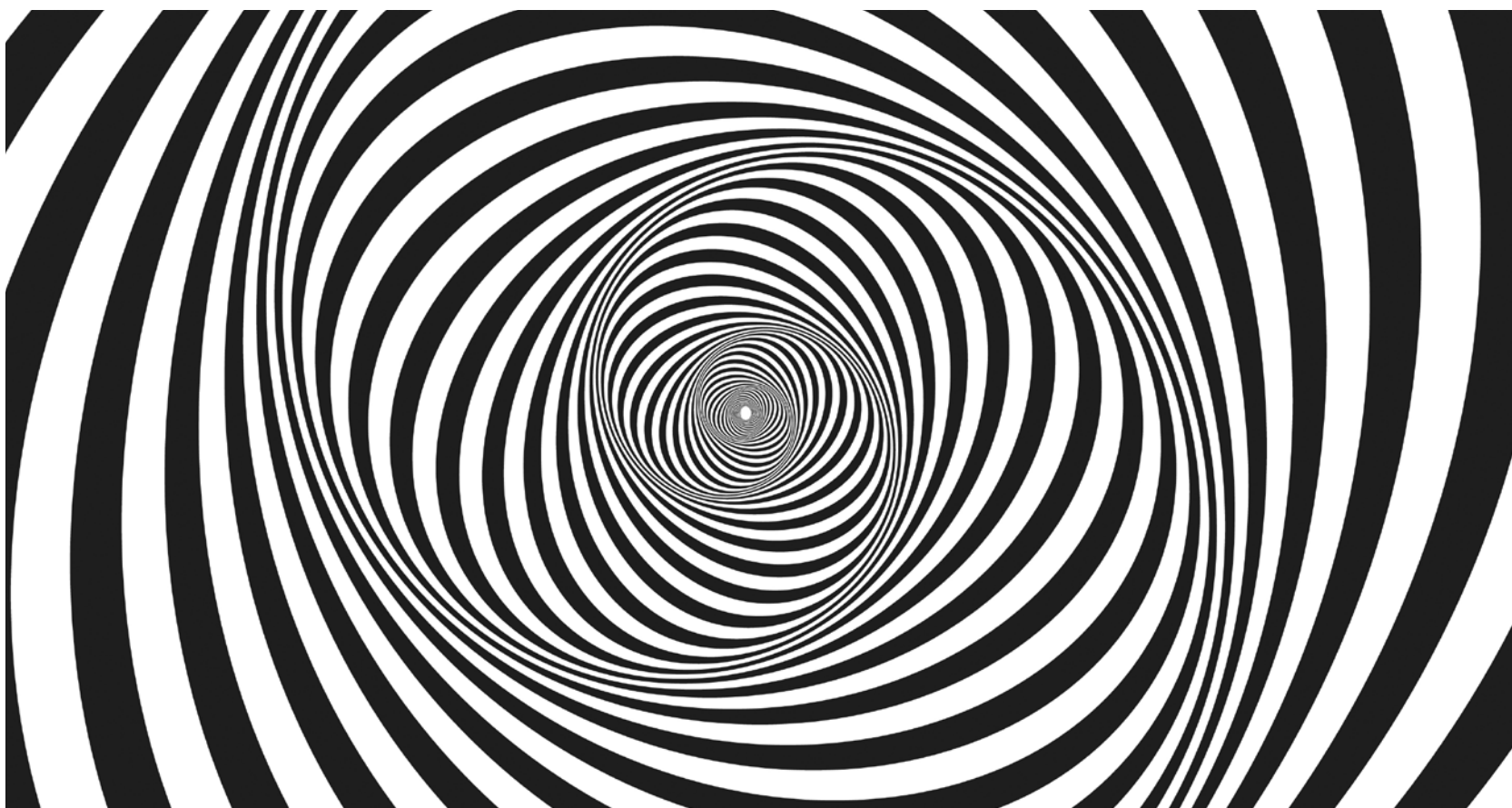
il y a peu, 34 jours de pénalités pour avoir informé son placeur qu'il refusait de travailler dans une entreprise connue pour des faillites en cascades et des fraudes en tout genre? Que penser des reproches que lui a adressés le service juridique de l'OCE sur le fait qu'il n'avait pas à se déterminer sur la situation financière de l'entreprise, sous-entendant qu'il n'avait qu'un droit : celui de se taire!

Que penser de la réponse sibylline adressée au recours du SIT de

ce même service juridique, annulant purement et simplement cette décision inique, mais sans se prononcer sur le fond?

Les chômeuses et les chômeurs ont certes des obligations dans le cadre de la LACI pour retrouver un emploi convenable. Par contre, l'OCE n'a pas à se convertir en pourvoyeur de main d'œuvre à bas prix à des employeurs peu scrupuleux. Il est temps que son magistrat, Mauro Poggia et son directeur général, Charles Barbey, mettent sur pied des moyens et des outils de contrôles efficaces des sociétés et entreprises qui font « leur beurre » sur le dos des chômeurs et des chômeuses, dans l'intérêt de ces derniers-ères et de la collectivité publique toute entière. **♦**

Thierry Horner



SERVICES PUBLICS

Augmentations de postes en trompe l'œil

Alors que la droite tire à boulets rouges contre les 662 nouveaux postes inscrits au projet de budget 2020 de l'Etat, ce dernier n'a de cadeau que celui fait aux grandes entreprises.

Austérité • Le projet de budget 2020 présenté jeudi 19 septembre par le Conseil d'Etat est sans grande surprise déficitaire de 590 millions de francs. Un trou imputable à la politique de défiscalisation menée depuis des décennies, et à son dernier avatar: la RFFA adoptée ce printemps. Qu'à cela ne tienne, loin d'encaisser discrètement ce cadeau injustifié et de faire le dos rond, la droite, PLR en tête, sort la grosse artillerie contre les 662 nouveaux emplois prévus par ce projet de budget. Au-delà du fait qu'un emploi n'a pour cette droite visiblement pas la même valeur selon qu'il soit public ou dans l'économie privée, la brutalité de la réaction bourgeoise démontre que ses promesses de « paix budgétaire » pour faire avaler la RFFA n'étaient que du vent. Sans surprise aucune.

DES POSTES INDISPENSABLES

Ces 662 nouveaux postes répondent à des besoins pourtant évidents.

La croissance démographique, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et l'école inclusive nécessitent plus d'enseignant-e-s (98 postes), mais également plus de personnel dit « administratif », tels les éducatrices, infirmiers-ères scolaires, intervenant-e-s en protection de l'enfance, etc. (98 postes), auxquels s'ajoutent 10 postes à l'UNI et 23 dans les HES. Pour répondre au vieillissement de la population, il faut bien de nouveaux établissements médico-sociaux (+70 postes), et la mise en service du CEVA induit le développement de nouvelles lignes TPG (+53 postes).

D'autres postes, comme les 15 postes supplémentaires au SPAD, les 15 à l'OCPM, ou les 22 au Pouvoir judiciaire à titre d'exemples également, ne font que résorber très modestement la politique de compression des effectifs appliquée ces dernières années, et qui a mis non seulement en péril la santé du

personnel mais également la qualité des prestations.

ET DES BESOINS INSATISFAITS

Mais les services publics restent globalement sinistrés. Les ressources allouées aux secteurs subventionnés ne permettent toujours pas de corriger les politiques d'austérité et leurs effets désastreux sur les prestations et les conditions de travail. Lorsque nous nous penchons plus en détail sur le projet de budget, nous sommes interloqués de voir une diminution de budget aux HUG à hauteur de 0.9% et une augmentation de seulement 4 postes à l'IMAD. Ces institutions du secteur subventionné ont plus que jamais besoin de moyens pour répondre à la mission qu'est la leur. La cadence des patients en augmentation, la complexification des cas sont quelques-uns des facteurs qui impliquent des ressources financières indispensables pour ces entités. Le gouvernement ne répond

pas suffisamment et efficacement à cette demande.

RETOUR DU « PERSONAL STOP » ?

La droite genevoise qui nous promettait une « paix des braves » suite à l'adoption de la réforme RFFA n'a pas attendu longtemps avant de repasser à l'offensive. Le PLR a dévoilé parallèlement à la présentation du budget, deux projets de lois s'inscrivant dans des politiques d'austérités toujours plus brutales. Le premier demande qu'un budget déficitaire ne comporte pas une croissance des charges qui dépasse la croissance de la population. C'est une aberration pure et simple qui est de surcroît déconnectée de la réalité du terrain. En effet, il est impossible de concevoir une telle politique dans le contexte actuel d'augmentation tout d'abord démographique mais également du vieillissement de la population pour ne citer que cet élément. Ces données induisent un besoin grandissant en structures d'accueils et d'encadrements notamment dans les EMS et les soins à domicile. Le second stipule également dans le cadre d'un budget déficitaire, qu'aucun poste ne puisse être créé sans une diminution équivalente ailleurs dans la fonction publique. C'est une remise au goût du jour du projet « personal stop » contre lequel nous nous sommes victorieusement battu-e-s en 2015: un poison mortel pour les services publics, que nous combattons encore avec toute notre énergie. ♦

Kevin Sanchez

La proie facile : les salaires des fonctionnaires

Gel de l'indexation au coût de la vie jusqu'en 2023, blocage du versement de l'annuité une année sur deux: le personnel est une nouvelle fois appelé à la caisse.



Mécanismes salariaux • A entendre certain-es, le personnel devrait accepter sans broncher la suspension des mécanismes salariaux après avoir encaissé le rétroactif de l'annuité 2016 et le financement additionnel de la CPEG. Un raisonnement un peu court qui omet nombre d'éléments.

Premièrement, le personnel ne verra pas un centime du financement additionnel de sa caisse de pension. Ce dernier ne vise qu'à augmenter son

capital, et se fera principalement par l'octroi de terrains constructibles à la caisse, qui bénéficieront au final à l'ensemble de la population.

Deuxièmement, le rétroactif de l'annuité 2016 n'est que justice: le rétablissement d'un droit que le Conseil d'Etat s'est obstiné à nier dans la plus totale illégalité. Les mécanismes salariaux ne sont pas un luxe, ils visent à compenser le renchérissement du coût de la vie, à valoriser

l'expérience acquise et à récompenser la fidélité à l'employeur.

Troisièmement, tandis que l'inflation est de retour, suspendre les mécanismes salariaux de l'Etat revient à réduire le salaire réel et le pouvoir d'achat de 45 000 ménages. C'est une punition (de quel crime?) pour les salarié-e-s, et un très mauvais signal donné à l'économie privée. **FW**

Travailler sans compter?

La pression s'accroît sur le temps de travail dans les services publics, avec une révision réglementaire douteuse.

Temps de travail • Le Conseil d'Etat a annoncé par voie de presse un toilettage du Règlement d'application de la loi sur le personnel de l'administration cantonale et des directives ayant trait à toutes les questions horaires (types d'horaires, récupération, vacances, comptages lors des absences, etc.). Or, tout « toilettage » cache bien souvent des pertes de droits pour le personnel, acquis au travers de longues négociations et accords. Celui-ci n'échappe pas à la règle.

Cette révision ne considère pas les revendications syndicales: améliorer les réalités des temps partiels majoritairement féminins et souvent discriminés dans le comptage horaire, renforcer les droits du personnel qui a un salaire annualisé et variable, faire cesser les écrêtages illégaux des soldes horaires positifs. Pis, elle renforce l'annualisation



du temps de travail tout comme la flexibilité du travail et de ses horaires. Elle fait aussi porter la responsabilité des horaires sur les salarié-e-s. Si cette révision rend plus

clairs quelques droits (piquets), elle inquiète car ces éléments peuvent être bousculés et péjorés dans les règlements en préparation liés à la révision de la loi sur les salaires avec

SCORE. Les indemnités comme les piquets y seront traités à moindres coûts.

Cette révision oublie par ailleurs de mentionner les principes incontournables comme le fait que ce règlement s'applique à tous-tes, pour autant que d'autres règlement n'y dérogent en faveur du personnel. Ce détail importe car le nouveau RPAC peut être compris comme l'impossibilité de cumuler des indemnités pour le travail du dimanche, fériés et nuits avec d'autres indemnités ou les compensations du travail de nuit obligatoires légalement et négociées dans les secteurs de la santé notamment.

Le Cartel a dénoncé l'absence de consultation de la part du Conseil d'Etat. Ce dernier garantit que cette révision ne doit pas péjorer d'autres accords, tous secteurs public et subventionné confondus. Pas dupes, nous exigeons que cela soit mentionné explicitement. La commission paritaire des statuts est chargée de reformuler les directives pour que ces éléments centraux de litiges soient corrigés. Les syndicats vont tout faire pour rendre les directives plus justes, habitués à voir le diable dans les détails. **FW**

En chiffres

1 milliard
C'est le manque à gagner annuel pour l'Etat résultant de décennies de baisses d'impôts.

186 millions
C'est le manque à gagner pour l'Etat prévu au projet de budget 2020 résultant de la RFFA.

60 millions
C'est le coût des 662 postes supplémentaires prévus au projet de budget 2020 du Conseil d'Etat.

277 millions
Ce sont les économies que le Conseil d'Etat compte faire sur les mécanismes salariaux d'ici à 2023.



PETITE ENFANCE

CCT Intercommunale dénoncée pour la fin 2019

Attaque brutale contre les conditions de travail de 28 institutions de la petite enfance subventionnées par une douzaine de communes suburbaines.

Conflit • A la fin juin, la fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines (FIPEGS) a annoncé la dénonciation intégrale de la convention collective de travail Intercommunale (CCT) pour la fin de l'année. Cette dénonciation est accompagnée d'innombrables demandes de modifications qui constituent une véritable régression des droits des employé-e-s, et intervient alors que les discussions étaient en cours dans le cadre de la commission paritaire de la CCT pour des amendements d'un commun accord. Cette attaque brutale intervient dans le contexte d'une baisse des recettes fiscales communales en provenance des entreprises et d'une nouvelle loi sur l'accueil préscolaire qui devrait entrer en vigueur au début 2020. L'intention est claire: faire des économies sur le dos du personnel pour financer la création de nouvelles places en crèches.

D'IMPORTANTES RECULS

La FIPEGS et les communes concernées veulent imposer de graves atteintes aux conditions de

travail du personnel. Elles exigent par exemple: d'augmenter le temps de travail hebdomadaire à 42,5 heures en cas de pénurie de personnel (ce qui est déjà le cas aujourd'hui des éducatrices de l'enfant!), de baisser la prime d'ancienneté, de supprimer la prime de naissance de 500 frs, de baisser de 50% à 25% la majoration salariale des 60 premières heures supplémentaires, de diminuer le temps à disposition pour la recherche d'emplois en cas de licenciement, que les licenciements puissent être donnés en main propre sans lettre recommandée, de ne plus compenser les congés spéciaux si ceux-ci tombent pendant une période de vacances, de répercuter les indexations négatives sur les revenus, de péjorer les conditions d'une VAE, de supprimer la progression des annuités si la commune subventionnante le décide pour le personnel municipal. Certaines de ces mesures reviendraient à instaurer dans une même CCT une inégalité de traitement selon la commune ou la fonction occupée. Les organisations du personnel déposeront prochainement leurs contre-propositions

NORMES D'ENCADREMENT ATTAQUÉES

Actuellement, les aides sont engagé-e-s par les institutions pour un an de pratique professionnelle, obligatoire avant leur formation à l'ESEDE. La FIPEGS réclame aussi la disparition du statut des aides dans la CCT pour les transformer en stagiaires faiblement indemnisé-e-s. A ce jour, les apprenti-e-s et les stagiaires ne font logiquement pas partie des normes d'encadrement des enfants puisque ce sont des personnes en formation. Qu'à cela ne tienne! Les communes genevoises et la FIPEGS mènent une offensive auprès du DIP pour modifier les normes d'encadrement afin d'y inclure les stagiaires et les apprenti-e-s. Rappelons que nous avons gagné en votation populaire le référendum contre la dégradation des normes d'encadrement des enfants. Nous continuerons à nous battre pour préserver la qualité de l'accueil des enfants et des conditions de formation des stagiaires et des apprenti-e-s.

REVENDECTIONS DE LA GRÈVE FÉMINISTE ET USAGES IGNORÉS

La grève féministe du 14 juin 2019 a fortement mobilisé le personnel de la petite enfance. Les positions patronales vont dans le sens inverse d'une meilleure reconnaissance de ces métiers féminisés à 90% et du cahier de revendications qui a été déposé à cette occasion. Elles ne respectent pas non plus les usages professionnels de la branche (échelle de traitement, salaire des aides, durée hebdomadaire du travail, compensation des heures supplémentaires, etc.). Le personnel du secteur se réunira prochainement en assemblée générale et décidera des moyens à mettre en œuvre pour défendre ses conditions de travail. ♦

Valérie Buchs

CONSTRUCTION

Guerre contre les patrons-fraudeurs, le SIT ne lâche rien !

Le SIT dénonce un nouveau cas de banditisme entrepreneurial, sans réaction aucune du Ministère public ni de l'administration.

Faillites frauduleuses • Contrairement aux autorités, tant administratives que pénales, le SIT ne baisse pas les bras face aux patrons-fraudeurs qui sévissent dans le secteur de la construction depuis des années maintenant. Dans l'intérêt des membres qu'il défend évidemment, mais aussi pour la collectivité tout entière et la Justice sociale. Cet été, le SIT a une nouvelle fois dénoncé une situation d'abus scandaleux de travailleuses et de travailleurs : médiatiquement, administrativement et pénalement, sans résultat. Coup de gueule.



FRAUDEUR MULTIRÉCIDIVISTE

Le SIT a été consulté par une dizaine de salarié-e-s et d'ex-salarié-e-s des sociétés administrées par M. Cédric François, ayant toutes et tous de très importantes créances salariales à faire valoir auprès de leur employeur, pour un montant s'élevant à plusieurs dizaines de milliers de francs. En sus de leurs nombreuses créances salariales, l'ensemble de ces employé-e-s décrivent une situation parfaitement indécente du point de vue des conditions de travail et de la gestion des sociétés : harcèlement, remarques sexistes, détournements,

licenciements abusifs, etc.

De plus, soupçonnées d'avoir détourné les charges sociales de ses employés, ces sociétés ont cumulé plus de 660'000 frs de poursuites (et notamment près de 100'000 frs auprès des assurances, de la caisse de compensation, de la fondation supplétive LPP).

M. Cédric François a déjà connu la faillite pour deux précédentes sociétés, toutes deux en 2017, l'entreprise individuelle Interior Design et l'entreprise FCR Sàrl, procédé à une liquidation volontaire pour défaut

d'actifs, l'Ebénisterie des Vollandes Sàrl, et potentiellement la dernière de ses entreprises, Interior Design GE Sàrl risque de connaître le même sort, au vu du montant important de ses créances.

RÉVOLTE DES SALARIÉ-E-S

Soutenu-e-s et organisé-e-s par le SIT, les travailleurs et les travailleuses victimes de cet administrateur douteux s'organisent. Ils-elles se rencontrent, échangent sur leurs expériences respectives douloureuses, sur leur situation de précarité due à la perte de leur

emploi et à leurs arriérés de salaires impayés surtout. Après avoir encore appris de manière totalement surréaliste que l'Office Cantonal de l'Emploi avait placé plusieurs chômeurs et chômeuses au sein des sociétés de Cédric François sans aucun contrôle préalable des conditions de travail offertes ni de la situation financière de ce dernier, allant jusqu'à lui verser des allocations de retour à l'emploi financées par des fonds publics, ils-elles décident courageusement de passer à l'action.

LES AUTORITÉS SOMNOLENT

Ainsi, le 16 juillet, ils organisent une conférence pour dénoncer les agissements et les pratiques de leur ex-employeur et annoncer le dépôt de plusieurs plaintes : auprès du Ministère public pour infractions aux assurances sociales, harcèlement sexuel, escroquerie, gestion déloyale, faillites frauduleuses et inobservation des prescriptions légales sur la comptabilité, auprès de l'OCIRT pour notamment harcèlement sexuel, auprès de l'OCE afin de savoir pour quelles raisons cet Office plaçait des chômeurs et des chômeuses sans contrôle préalable de la situation financière des entreprises et, enfin auprès de l'Office des faillites.

Le 12 septembre, ils-elles organisaient une nouvelle action de dénonciation contre Cédric François. Car pendant l'été, tandis que les autorités somnolaient, ce dernier, assuré d'une impunité totale, avait encore escroqué trois nouveaux employés. Il est temps, syndicalement, de sonner le réveil avec fracas. ♦

Thierry Horner

RESTAURATION

Café amer à l'aéroport

Canonica: face à des négociations qui patinent, le personnel demande des solutions claires.

Temps de travail • Depuis plusieurs mois, le personnel de Canonica est en discussion avec la direction pour trouver des solutions à des problématiques pénibles, touchant le temps et le climat de travail. Mais les discussions tournent en rond.

Après une première rencontre entre la direction et une délégation intersyndicale au printemps, les travailleurs-euses attendaient des réponses claires sur un certain nombre de points discutés. Notamment, l'organisation et l'enregistrement du temps de travail sont chaotiques et ne respectent pas la Loi sur le travail et la Convention collective. La protection contre les risques psychosociaux a également été présentée comme une urgence. Pour

faire suite à cette rencontre, la direction a adressé une réponse qui d'une part admet certains torts, mais d'autre part estime qu'il n'y a pas lieu de s'engager à les corriger prestement.

Les employé-e-s demandaient quelque chose de simple : que l'employeur remplisse ses obligations légales sur des aspects liés à leur santé physique et psychique. Après tant d'efforts de discussion avec la direction, les travailleurs-euses ont estimé que des directives claires qui donnent des résultats tangibles sont urgentes. Il a donc été décidé de s'adresser à l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) afin que les questions du temps de travail soient réglées au plus vite. C'est finalement dans les mains de l'Office

cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) que la balle se trouve, car l'entreprise est signataire des usages. Concernant la prévention et la protection des risques psychosociaux, la délégation a transmis à l'employeur ses exigences découlant de la loi et a demandé qu'une proposition de procédures claires lui soit adressée.

Affaire à suivre... ♦

Marlene Carvalhosa Barbosa

POINTEUSE EN PANNE

D'abord, la pointeuse ne fonctionne pas. Il est donc impossible de vérifier clairement ses heures, ce qui est particulièrement problématique quand on est payé à l'heure. De plus, la pause est systématiquement déduite, que les employé-e-s aient le temps de la prendre ou non. Toutes les tâches liées au passage de sécurité ne sont pas décomptées comme du travail, alors qu'elles sont une exigence. Les fiches de pointage manquent, et quand elles existent, aucune précision quant au travail de nuit, aux heures supplémentaires n'y figure.



Une manifestation en 1989 du syndicat de la construction du SIT

POLITIQUE MIGRATOIRE

Nous, saisonniers, saisonnières...

Du 29 octobre au 24 novembre, une exposition, des films et des conférences rendent aux saisonniers-ères leur place dans l'histoire genevoise.

Expo • La Ville de Genève a demandé aux Archives contestataires, au Collège du travail et à Rosa Brux d'organiser une exposition et des événements en hommage aux saisonniers et saisonnières, ces victimes d'un statut contre lequel le SIT s'est battu pendant des décennies. L'exposition souhaite rendre hommage à ces femmes et à ces hommes en rappelant leur histoire et leur contribution majeure au développement de Genève. Elle ambitionne aussi de faire dialoguer le passé et le présent concernant la migration de travail, l'exploitation, la discrimination ainsi que la solidarité, dans un monde où la « libre circulation des personnes » fait toujours profondément débat.

UN STATUT INIQUÉ

Pour répondre à ses besoins économiques, la Suisse s'est dotée d'une politique migratoire marquée par

la création, en 1931, du statut de saisonnier, aboli seulement en 2002. Ces femmes et ces hommes venu-e-s d'Italie, d'Espagne, du Portugal ou des pays de l'ex-Yougoslavie ont contribué au développement de Genève dans les domaines de la construction, de l'agriculture et de l'hôtellerie, ainsi qu'à sa diversité culturelle et sociale.

Leur statut était précaire et leurs conditions de travail et d'existence très dures. Leur séjour en Suisse était limité à 9 mois par an, avec impossibilité de changer d'employeur et interdiction de venir avec leur famille, d'où d'intenses souffrances pour les familles ainsi séparées. Placé-e-s dans l'impossibilité de conclure un bail à leur nom en raison de la limitation de la durée du séjour, ils-elles logeaient le plus souvent dans des conditions difficiles, entre autres dans les « baraques »

très décriées, dont il subsiste quelques exemples. En sus de ces interdictions et restrictions aux libertés fondamentales des individus, le statut de saisonnier-ère leur imposait en outre une visite sanitaire humiliante lors de chaque rentrée annuelle dans le pays, ainsi que des traitements discriminatoires en matière d'impôts, d'assurance chômage et d'assurance maladie. Bien qu'elles apparaissent inhumaines aux yeux de beaucoup, les conditions d'existence et de travail déterminées par le statut de saisonnier-ère resteront inchangées sur le fond jusqu'à la fin du Permis A en 2002.

LOGIQUES PERSISTANTES

Le retour opéré sur l'ensemble de ces histoires est d'autant plus important que leurs enjeux sont plus que jamais d'actualité, comme en témoignent les

conflits entourant les relations entre l'Union européenne et la Suisse, ainsi que les conditions de vie des sans-papiers, entre autres personnes en situation précaire. Évoquer ce passé et les situations qui lui font écho, c'est aussi tenter de développer un autre regard sur les migrations d'hier et d'aujourd'hui.

En dépit de la disparition du statut de saisonnier, plusieurs traits caractéristiques de la politique migratoire menée auparavant restent d'actualité: le poids des intérêts économiques patronaux, le nombre de travailleuses au bénéfice d'un permis de très courte durée (les travailleuses détaché-e-s sont plus de 250 000 en Suisse, soit un nombre plus important que celui des saisonniers-ères dans les années 70), les rapports d'exploitation, la précarité de certains statuts, les diverses restrictions qui affectent les personnes qui y sont soumises et les discriminations dont elles sont victimes.

Avec pour résultats une sous-enchère salariale et sociale pour l'ensemble des travailleurs-euses, à laquelle ne peut répondre que l'unité et la solidarité d'entre toutes et tous pour de meilleures protections contre les abus patronaux. ♦

Collège du Travail, adaptation
SITinfo

[programme complet page 14](#)

« L'employée de maison est au cœur de la société »



Entretien avec Silvia Marino, membre du Collectif de soutien aux sans-papiers, à l'occasion des Rencontres européennes « Femmes, Migration, Refuge ».

Interview • Les 27, 28 et 29 septembre ont eu lieu les Rencontres européennes « Femmes, Migration, Refuge » organisées par la Marche Mondiale des Femmes. Plusieurs représentantes du SIT y ont participé. En amont de cet événement, le 25 septembre 2019, nous avons rencontré Silvia Marino,

ancienne employée de maison et militante de longue date pour les droits des personnes sans statut légal.

Silvia, quels sont vos engagements ?

Je suis membre du Collectif de soutien aux sans-

papiers depuis 15 ans. J'ai participé à la campagne Papyrus via les permanences d'informations et de suivi. Je suis engagée auprès du Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal, dont le but est de donner un visage, une présence aux personnes sans-papiers. Les femmes de la Marche Mondiale m'ont invitée à participer au projet des Rencontres.

Comment ont été pensées les rencontres européennes ?

Les rencontres aborderont les nombreuses problématiques et discriminations qui sont spécifiques à leurs situations. Nous avons réfléchi en commun pour choisir les thèmes de chaque atelier. Je participerai comme intervenante à l'atelier « Exploitation des migrantes dans le travail domestique et de soins ».

D'autres ateliers peuvent concerner les travailleuses sans statut légal, comme celui sur les entraves à l'accès aux soins, à la justice, ou sur l'auto-organisation des migrantes et l'engagement dans la société civile.

Ces thématiques sont importantes : l'accès aux soins et à la justice sont des droits fondamentaux. Pourtant cet accès dépend en grande partie du statut légal. Ces entraves sont très dures à vivre. Concernant l'auto-organisation, les femmes migrantes sont les seules qui peuvent identifier et porter leurs revendications. Les organisations et collectifs de soutien ont un important rôle de soutien, mettant à disposition un espace d'organisation et des compétences administratives ou juridiques.

Quelle est votre expérience d'organisation des travailleurs et travailleuses dans les collectifs dont vous êtes membre ?

Avec Papyrus, j'ai ressenti le besoin des participants d'échanger et expliquer leur situation plus que ne le permettait la structure des permanences. En échangeant, on peut identifier des problèmes que tout le monde rencontre. Nous avons par exemple identifié la nécessité de noter les horaires de travail pour faire valoir ses droits. Sur cette base, il faut construire des demandes d'améliorations concrètes.

Les formations permettent d'avoir les armes pour se défendre. Lorsque je travaillais comme employée de maison je refusais de parler aux enfants des familles en espagnol : faire apprendre une langue à quelqu'un est un métier, une autre prestation que la garde d'enfant.

L'employée de maison est au cœur de la société : elle prend une place dans la famille qui permet à ses membres d'avoir une activité externe. Il faut penser à des marches, des actions, mais également à des communications sur les nombreux abus constatés par les syndicats.

Comment voyez-vous les luttes futures pour les droits des personnes sans papiers ?

Papyrus a mis en évidence le travail précaire, facilité la scolarisation et la formation, et permis la liberté de mouvement. Les secteurs concernés par les régularisations restent conflictuels. Il se pose toujours la question du renouvellement de permis, qui accroît la dépendance à l'employeur. Pour l'ensemble des personnes concernées, il ne faut pas lâcher la revendication « Un travail = un permis ». Cela facilite l'intégration, et diminue la précarité des personnes. ♦

Propos recueillis par Camille Stauffer

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ décidé de l'engagement de Mélanie Morzier en qualité de secrétaire administrative pour l'équipe PSS
- ♦ désigné Karine Rodriguez au mandat d'inspectrice de milice IPE SIT, en remplacement d'Ueli Leuenberger, lequel a été remercié pour son travail
- ♦ approuvé à l'unanimité les comptes SIT 2017 et 2018
- ♦ adopté les recommandations pour la votation populaire du 24 novembre sur les objets suivants : OUI à l'initiative 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport » NON au contreprojet à l'IN163 (préférence à l'initiative) OUI à l'initiative 162 « Construisons des logements pour toutes et tous : Une priorité en période de pénurie ! » OUI à la loi modifiant les limites de zones sur le territoire du Petit-Saconnex au lieu-dit « Les Crêts »
- ♦ adopté une position très critique sur l'accord entre l'USS et l'UPS sur le 2^e pilier (LPP)
- ♦ décidé du soutien au dépôt du PL CGAS/Alternative rente-pont pour les chômeuses-eurs en fin de droit

- ♦ dressé un bilan positif de la fête du SIT
- ♦ été invité à participer à la manifestation nationale pour le climat le 28 septembre
- ♦ poursuivi les préparatifs pour le Congrès SIT du 7 décembre 2019

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ nommé Laure Faessler au poste de co-secrétaire de la CGAS, en binôme avec Joël Varone
- ♦ discuté de la prise de position CGAS sur le Règlement d'exécution de la loi en matière de chômage (RMC) et la modification relative aux emplois de solidarité (EdS)
- ♦ réactivé la commission Egalité hommes-femmes, selon la même composition du groupe intersyndical du collectif 14 juin
- ♦ nommé Karine Rodriguez comme IPE SIT en remplacement d'Ueli Leuenberger
- ♦ désigné Alessandro Pelizzari comme candidat au siège de représentant-e des unions syndicales romandes au comité USS
- ♦ poursuivi ses discussions sur les revendications syndicales en lien avec le réchauffement climatique

LE DROIT DE MANIFESTER

STANDARDS INTERNATIONAUX ET PRATIQUES GENEVOISES

9 OCTOBRE 2019
18H30 – 20H00

UNI MAIL
SALLE MS160
BD PONT-D'ARVE 40
GENÈVE

RENCONTRE ET DISCUSSION AVEC

CLÉMENT NYALETSOSSI VOULÉ
RAPPORTEUR SPÉCIAL
DES NATIONS UNIES
SUR LE DROIT DE RÉUNION PACIFIQUE
ET D'ASSOCIATION

ET

OLIVIER PETER
ASSOCIATION DES JURISTES
PROGRESSISTES (AJP)

AUDE MARTENOT
SOLIDARITÉ TATTES

JOËL VARONE
COMMUNAUTÉ GENEVOISE
D'ACTION SYNDICALE (CGAS)



Conférence organisée par l'Association des juristes progressistes (AJP) et l'Association des juristes et étudiant·e·s progressistes (AJP - Uni). L'Université de Genève est étrangère à l'organisation de cet événement.



EXPOSITION

Du 30 octobre au 24 novembre 2019,
Le Commun 28 rue des Bains, 1205
Genève

Ouvert du mardi au dimanche,
de 11h à 18h.

Visites commentées gratuites les
samedis 2, 9, 16 et 23 novembre,
de 11h à 12h30

CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS EN LIEN AVEC L'EXPOSITION

On trouvera à fin septembre le programme complet (dont une sélection figure ci-après) avec tous les détails sur les sites (quand le lieu n'est pas cité, il s'agit du Commun)
www.expo-saisonniers.ch
www.collegedutravail.ch

Nous, saisonniers, saisonnières...

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION
Mardi 29 octobre, 18h

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES DE MIGRATION

Dimanche 3 novembre, 16h-17h :
Rester ou repartir : un dilemme de la migration
Dimanche 10 novembre, 16h-17h :
Les enfants dans les situations de migration précaires

PROJECTION DE FILM

Mardi 12 novembre, 18h30-20h :
Lettres ouvertes, une série de portraits de Katharine Dominicé réalisés pour l'exposition (2019) (Maison Internationale des Associations, 15 rue des Savoises)

CONFÉRENCE

Jeudi 14 novembre, 12h15-13h, Les Jeudis midi de l'affiche: *Les Suisse-sse-s et les « saisonnier·ère-s*, (Bibliothèque de Genève, Espace Ami Lullin, Bastions)

RENCONTRE-DÉBAT

Mardi 19 novembre, 19h-21h :
Conditions de travail en Suisse et migrations, hier, aujourd'hui, demain (Maison Internationale des Associations)
Avec Marianne Halle, du CCSI, Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse, Jacques Robert, syndicaliste Unia

PROJECTION DE FILMS ET CAFÉ CITOYEN À MEYRIN

Jeudi 21 novembre, 18h30-20h30 :
Nous, saisonniers, saisonnières... à Meyrin
12 au 30 novembre : Exposition sur la construction de la cité meyrinoise et l'apport des saisonniers. Forum Meyrin, 1 place des Cinq-Continents, 1217 Meyrin.

CONCERTS-CONFÉRENCES

Vendredi 22 novembre, 16h-18h (sur inscription) : *Répertoire des contes*

(Musée d'ethnographie)
Dimanche 24 novembre, 16h-17h :
Répertoire de l'émigration (Le Commun)

CYCLE DE FILMS

Mercredi 30 octobre, 18h30 :
Saisonniers d'Espagne de Claude Goretta (1963) et *Album de famille* de Fernand Melgar (1993) (Fonction Cinéma, Grütli, 16 rue Général-Dufour, 1205 Genève)
Mercredi 6 novembre, 18h30
Pain et chocolat de Franco Brusati (1973) (Fonction Cinéma)
Mercredi 13 novembre, 18h30 :
Calabria de Pierre-François Sauter (2016) (Fonction Cinéma)
Mercredi 20 novembre, 18h30
Le vent de septembre de Alexander J. Seiler (2002) (Cinéma CDD, Sentiers des Saules 3, 1205 Genève)
Mercredi 27 novembre, 18h30
Les bouffeurs de fer de Shaheen Dill-Riaz (2007) (Cinéma CDD)



CHÔMAGE

La caisse de chômage du SIT à Montbrillant!

NOS HORAIRES

Nos horaires pour les permanences physique à Montbrillant sont du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00, pour tout renseignement, inscription au chômage ou formulaire U1 préparé à la minute!

Les documents pourront désormais être déposés indistinctement à Montbrillant ou à la rue des Chaudronniers et une permanence physique continue d'être assurée en Vieille Ville les mardis après-midi de 14h à 17h. Nos permanences téléphoniques quotidiennes de 9h00 à 12h00 sont maintenues au 022 818 03 33.



PRESENTE



L'agence pressée

Chronique filmée de Frédéric Gonseth, 2018, Suisse (19min), à propos de la grève à l'ATS en janvier 2018

Le printemps du journalisme

Documentaire de Frédéric Gonseth, 2018, Suisse (75min)

En janvier 2017, L'Hebdo meurt, suscitant un grand émoi en Suisse romande. Mais les signes d'un printemps s'annoncent, des journalistes naufragés de L'Hebdo relèvent le défi et lancent un nouveau magazine numérique: «Bon pour la tête». Un magazine papier peut-il renaitre sous une forme digitale et sans autre soutien financier que ses abonnés numériques?

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : avec Frédéric Gonseth, réalisateur.

Mardi 29 Octobre à 19h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com

LE COURRIER

Offre spéciale aux membres SIT

Le média romand et indépendant *Le Courrier*, vous propose une offre promotionnelle jusqu'au 31.12.2019:

AboWeb (digital)
à CHF 150.- la 1^{ère} année

AboCombi (digital + papier week-end)
à CHF 200.- la 1^{ère} année

1. Rendez-vous sur www.lecourrier.ch/abonnements
2. Choisissez le tarif Promo 1^{ère} année de votre formule de lecture
3. Introduisez le code promo SITWEB ou SITCOMBI


Contact : promo@lecourrier.ch



Merci Claude

L'édition 2019 de la fête des militant-e-s du SIT fût un excellent cru. Nous avons échappé à l'orage, et le jardin était plein comme un œuf de plusieurs générations de militant-e-s, dont bon nombre de jeunes et nouvelles recrues joyeuses et déterminées.

Le SIT a également tenu à profiter de l'occasion pour marquer le départ à la retraite de Claude Reymond (photo en haut à gauche), infatigable secrétaire de la CGAS durant 22 ans et cheville ouvrière des manifestations du 1^{er} mai et de la fête populaire aux Bastions. Outre à le remercier chaleureusement pour son apport au syndicalisme genevois et au bon fonctionnement de la faïtière, le SIT lui est reconnaissant d'avoir toujours eu à cœur l'unité de la faïtière, le respect des positions de chaque composante et d'avoir toujours été très disponible à la bonne collaboration avec les représentant-e-s du SIT, militant-e-s ou secrétaires, au sein des instances de la CGAS.

Merci Claude, et bonne et belle retraite! 

MC et DDF
Photos SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Clémence Jung, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Kevin Sanchez Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

EdiPrim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

